

Le Combat Social FO49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE
NUMÉRO 12-2010 (DECEMBRE 2010)

Sommaire

- 2 Éditorial
 - 3 Retraites par point, en comptes notionnels - Quelques explications indispensables
 - 4 Retraités FO
 - 5 Fusion des centres de lutte contre le cancer
 - 5 Keolis : les salariés en ont « ras le bol »
 - 6 et 7 Pages spéciales : FO et la réforme des retraites 2010
 - 8 La mobilisation se poursuit à l'hôpital de Candé
 - 8 Un livre nécessaire
 - 9 Santé privée : mobilisation pour la défense de la CCN
 - 10 Billets d'humeur et communiqués de la confédération
 - 11 Résultats électoraux
 - 12 Infos diverses
- Encart : Formulaire d'abonnement à Combat Social

LE COMBAT SOCIAL FO49

Journal tiré à l'Union Départementale C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60

Fax 02 41 25 49 61

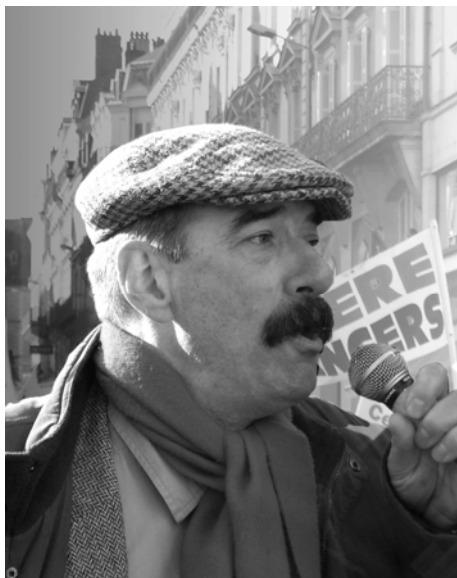
E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0710S07442

Directeur de publication :
Daniel JURET



Rassemblement de salariés de la Santé Privée et- de l'Action Sociale, à l'appel de leurs syndicats FO et CGT, le 7 décembre, en défense de leur convention collective



Éditorial

Daniel Juret, Secrétaire Général de l'UD cgt-FO du Maine et Loire

RIEN N'EST REGLE !

Certes, la loi de contre réforme des retraites a été votée et elle se met en place comme la conséquence des connivences et de l'attitude « responsable », (comme l'a dit le Président de la République), des dirigeants de « l'intersyndicale » permanente.

Il est également incontestable que cette nouvelle brèche dans les droits collectifs des salariés, ouvre la voie à l'ensemble de la politique d'austérité, exigée par le capital et ses institutions (FMI, Banque Mondiale, OCDE, Union Européenne).

Et pourtant, rien n'est réglé !

Aujourd'hui, une nouvelle vague dans la crise du système économique, le système capitaliste, se développe vers la faillite d'États, en Europe Occidentale, sous les coups de la spéculation financière et du cadre de la monnaie unique européenne, l'Euro.

En balayant les discours rassurants sur « le bout du tunnel de la crise », la « régulation », « nous ne sommes pas concernés », ces nouveaux développements constituent l'argument pour faire payer la facture aux salariés !

Licenciements, démantèlement et

privatisation des Services Publics, réduction des salaires, baisse du salaire minimum comme en Irlande, suppression de l'allocation de fin de droits comme en Espagne... la liste s'allonge dans une spirale infernale vers la liquidation des droits et la misère !

Mais si la classe ouvrière a été battue de par les trahisons dans son propre camp, elle n'est pas abattue !

Les immenses manifestations à Dublin, en Irlande, la grève générale de 24 heures au Portugal qui a paralysé le pays, l'esprit de résistance qui se développe en France, tout cela le confirme et l'annonce : la classe ouvrière ne se laissera pas faire, tout en sachant qu'elle ne pourra compter que sur elle-même !

Alors, dans cette situation, notre responsabilité est claire : préparer les

conditions de l'action efficace, c'est aujourd'hui rassembler autour des revendications, rassembler dans le syndicat et pour cela, développer le dialogue avec tous les salariés dans les entreprises et administrations.

En toute indépendance, cette action déterminée, c'est la voie de la résistance face à la « nouvelle » représentativité d'inspiration corporatiste, organisée par le MEDEF, la CGT et la CFDT.

Retraites complémentaires, salaire, emploi, statuts, conventions collectives :

Place aux revendications !

S'organiser pour les faire aboutir, voilà ce qui est à l'ordre du jour, et c'est aussi préparer les conditions de l'avenir.

Daniel JURET



Retraites par point, en comptes notionnels

Quelques explications indispensables

La loi SARKOZY-FILLON-WOERTH promulguée le 10 novembre, se caractérise par :

- Le report de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans,
- L'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein à 166 trimestres,
- Le report de l'âge de départ garanti sans décote de 65 à 67 ans.

Ces mesures vont contraindre des salariés qui ont leurs trimestres complets à partir plus tard, vont constituer un barrage supplémentaire pour les jeunes à la recherche d'un emploi, vont diminuer brutalement le montant de la retraite des salariés qui ne pourront plus, physiquement, continuer à travailler si longtemps.

L'unique motivation de cette contre-réforme est que l'État en a besoin pour rééquilibrer les comptes publics, dans lesquels l'Union européenne inclut les comptes de la Sécurité Sociale pourtant indépendante de l'État.

Rééquilibrer les comptes publics ? Il faut comprendre : renflouer les banques, se conformer aux directives du Fonds monétaire international, pour garder une bonne note auprès des agences de cotation financière.

Mais cette "réforme" est à double détente : "réforme paramétrique", comme elle a été définie, elle appelle ensuite une "réforme systémique". Autrement dit, cette loi a modifié les paramètres du système de retraite existant, mais, simultanément, elle annonce un changement du système lui-même. Tel est le sens de l'amendement adopté par le Sénat.

L'amendement adopté par le Sénat

Reprenant une revendication de la CFDT, il inscrit dans la loi l'organisation dès 2013 d'une réflexion sur une réforme « systémique » pour mettre en place « un régime universel par points ou en comptes notionnels dans le respect du principe de répartition ».

Cette perspective n'est pas nouvelle. Depuis le début 2009, le COR (Conseil d'orientation des retraites) discute de cette

question, mais l'amendement "CHEREQUE" fixe en quelque sorte la feuille de route des gouvernements à venir.

Qu'est-ce que la retraite par points ?

► Les cotisations prélevées sur le salaire permettent au salarié « d'acheter des points » tout au long de sa vie active.

► Au moment de la retraite, le point est affecté d'une certaine valeur (valeur « d'effet », ou « de service »), et, en multipliant celle-ci par le nombre de points acquis, on détermine le montant de la pension.

Les conséquences de la mise en place d'un régime universel par points

► Tout d'abord, ce système par points se veut universel. Il s'agit donc d'instaurer un régime unique se substituant à tous les régimes existants, ce qui signifie en clair qu'on fusionne le régime général de base des salariés du privé avec les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, que l'on supprime le Code des pensions civiles et militaires (Fonction publique) ainsi que tous les régimes spéciaux (EDF, cheminsots,...).

► Déjà, la réforme BALLADUR de 1993, faisant passer de 10 à 25 le nombre des meilleures années pour déterminer le salaire servant de base au calcul de la pension, combinée à la réforme FILLON de 2003, allongeant la durée de cotisation, a fait baisser de 24% en moyenne la pension des assurés nés avant 1954, de plus encore celle des assurés nés ensuite, et jusqu'à 31% celle des assurés nés après 1965 (selon la « revue officielle de l'économie » de juillet 2006).

Alors, la retraite par points ne prenant en compte ni les 10 meilleures années ni les 25, **mais la totalité de la carrière**, c'est une nouvelle et importante baisse de nos retraites, en particulier pour les assurés qui ont eu une carrière professionnelle plus difficile et chaotique.

► De plus, la hausse du chômage, la stagnation des salaires ou les exonérations de charges sociales ne sont plus un problème, puisqu'il suffit de diminuer (ou

de ne pas revaloriser) la valeur du point de service pour équilibrer le système : il suffit d'augmenter la « valeur d'achat » du point au moment de son acquisition, et/ou d'en diminuer la « valeur d'effet » au moment de la liquidation de la pension... et on baisse les retraites sans qu'une « réforme » toujours délicate à mettre en œuvre, soit nécessaire... !

C'est ce que confirme un document de la CNAV qui indique qu'avec un système par points, « on peut gérer les évolutions financières du nouveau régime par le biais de paramètres différents des habituels durée légale de cotisations et âge minimum de départ en retraite qui sont plus délicats à manipuler par les gouvernements. »

Ainsi, à l'inverse des retraites du régime général, qui sont « à prestations déterminées » (50 % des vingt-cinq meilleures années sous plafond), le système de retraite par points est dit « à cotisations déterminées » : le salarié sait ce qu'il cotise, mais ne connaît le montant exact de sa retraite qu'au moment de son départ.

► Selon la très sérieuse revue Liaisons sociales du 19 mai 2009, la validation de trimestres sans cotisations tels que "majoration enfant" ou "chômage" n'aurait guère de sens dans un régime par points.

Ajoutons que, pour les retraites les plus basses, un minimum est servi, prenant en compte tous les trimestres, y compris ceux pour lesquels il n'y a pas eu de cotisations. Cela n'aurait donc plus de sens dans le cadre de leur régime par points.

Baisse de toutes les pensions, y compris des plus petites, voilà donc l'objectif d'une retraite par points.

Pour aller encore plus loin : la retraite en comptes notionnels

Dans un système en comptes notionnels,

► Les cotisations réellement versées par le salarié en activité créditent virtuellement un compte. Elles augmentent, chaque année, un capital virtuel propre à chaque assuré ;

► Quand l'assuré partira à la retraite, sa pension sera calculée en fonction :

- de l'âge de l'assuré au moment de

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

son départ

- et de l'espérance de vie moyenne des assurés de la même catégorie.

Les conséquences

▶ Autrement dit, plus votre espérance de vie est importante, plus votre pension de retraite sera petite.

Ainsi donc, selon cette logique, une femme ayant la même carrière professionnelle et les mêmes salaires qu'un homme devrait avoir une retraite plus petite puisque, statistiquement, son espérance de vie est plus longue !

▶ L'objectif de ce mode de calcul est strictement financier : éviter, en moyenne,

que le cumul des pensions à servir à chaque assuré jusqu'à sa mort ne dépasse le capital virtuel qu'il a accumulé.

Formellement, c'est encore un régime par répartition car il n'y a pas d'argent stocké, le capital accumulé restant virtuel. Mais son mode de fonctionnement, sa logique, son vocabulaire sont déjà ceux d'un régime par capitalisation.

Dans un tel système, plus de solidarité entre salariés, entre actifs et retraités ! C'est une retraite encore plus individualisée, sans aucun critère collectif autre que l'espérance de vie moyenne, donnée aisément manipulable.

▶ Plus besoin non plus de fixer un âge de départ à la retraite, puisque plus vous partez tôt, plus vous diminuez le montant de votre retraite !

⇒ Hier, la création de la Sécurité sociale a eu pour conséquence l'augmentation de l'espérance de vie...

⇒ Aujourd'hui, on utilise cyniquement cette augmentation pour tenter de justifier le report de l'âge de départ en retraite et l'âge de départ à taux plein...

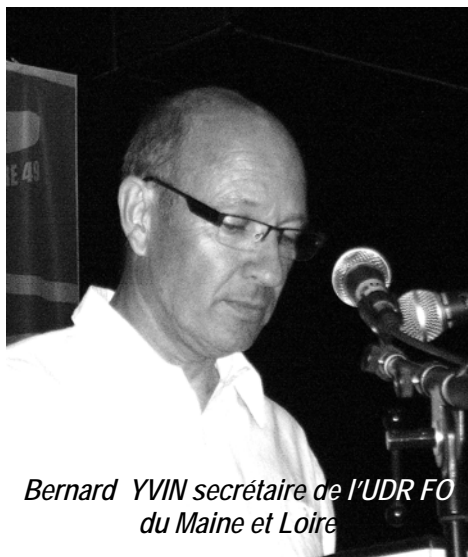
⇒ Demain, on voudrait s'en servir pour ramener le montant des pensions à la portion congrue, ouvrant ainsi la voie aux fonds de pension spéculatifs.

La conclusion ne peut dès lors faire de doute :

Non à la retraite par points ou en comptes notionnels !

Abrogation de la loi SARKOZY-FILLON-WOERTH !

En direct des syndicats



Bernard YVIN secrétaire de l'UDR FO du Maine et Loire

Ce n'est pas parce que la loi sur la réforme des retraites a été promulguée que pour Force Ouvrière le dossier est clos. NON !

Dans le cadre du CPE, la loi avait aussi été promulguée, et Force Ouvrière s'était battue pour qu'elle soit retirée, ce qui fut fait.

Si nous revendiquons (et revendiquons toujours) le retrait de cette loi, c'est bien que nous étions sur une logique opposée à celle du gouvernement, alors que la CGT et la CFDT ne voulaient que réécrire le texte sans en contester la logique.

A Force Ouvrière, nous sommes pour garantir, à toutes les générations, la retraite par répartition, le code des pensions civiles et militaires et les régimes spé-

Un article du secrétaire de l'Union Départementale des Retraités FO du Maine et Loire

ciaux, alors que d'autres voudraient passer à un régime unique par points ou par comptes notionnels, source d'individualisme et de développement de la capitalisation.

Contraindre les salariés à travailler plus longtemps en reportant de 60 à 62 ans l'âge légal de départ et de 65 à 67 ans l'âge à partir duquel la décote ne s'applique pas, entraîne inéluctablement une baisse du niveau des pensions et retraites (recette déjà utilisée avec les contre-réformes de 1993 et de 2003).

Les premières victimes seront les jeunes qui rencontrent beaucoup de difficultés pour entrer dans le marché du travail, les salariés dont la carrière est incomplète, les chômeurs de plus de 50 ans, les femmes dont les pensions sont inférieures de plus d'un tiers à celles des hommes. Les personnes les plus défavorisées vont devoir payer le prix fort.

Le pouvoir d'achat des retraités baisse régulièrement. De plus, certains pensent déjà à vouloir aligner la fiscalité sur celle des actifs et notamment le taux de la CSG. En effet, rien n'est prévu pour stopper cette dégradation subie, depuis des décennies, par l'augmentation des prix à la consommation et par une revalorisation des pensions inférieure au coût de la vie. C'est pourquoi nous revendiquons :

- - le retour au calcul sur les 10 meilleures années et l'indexation sur l'évolution des salaires et non sur les prix,
- un revenu minimum décent pour tous qui ne puisse être inférieur au SMIC.

Il est inadmissible que près de 10% des personnes âgées de plus de 60 ans aient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté et que 4% perçoivent le minimum vieillesse.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 va encore aggraver le pouvoir d'achat des retraités. Il s'agit notamment des médicaments remboursés à 35% qui ne le seront plus qu'à 30%, du taux de prise en charge de dispositifs médicaux de 65% à 60%, du relèvement de 91 à 120 euros du seuil au-delà duquel les patients acquittent le forfait de 18 euros en cas d'hospitalisation. C'est aussi la fin de la prise en charge systématique des patients en affection de longue durée.

Nous condamnons toutes ces mesures qui accentuent les inégalités dans l'accès aux soins et qui augmentent les « restes à charge » et sont profondément injustes envers les assurés les plus malades.

Concernant l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), Force Ouvrière demande au Président de la République de clarifier ses intentions.

Pour l'organisation syndicale, le choix d'une 5e branche de Sécurité sociale est primordial et signifie la solidarité universelle plutôt que le «chacun pour soi» assurantiel.

Force Ouvrière refuse de jouer sur les mots et d'entretenir des ambiguïtés, le choix de la Sécurité sociale exclut de fait un système assurantiel obligatoire, ou le recours sur succession. L'organisation syndicale demande notamment la mise en

place d'une cotisation sociale.

Il doit par ailleurs y avoir une véritable clarification des comptes et des financements entre la Sécurité sociale, l'État et les départements.

C'est sur ces bases et avec détermination que Force Ouvrière est prête à une véritable concertation avec ses interlocuteurs gouvernementaux

Il s'agit de répondre à un besoin urgent dans le respect des principes de solidarité

et des valeurs républicaines.

Dans le cadre du renouvellement des membres du Comité Exécutif, lors de l'assemblée générale de l'UCR qui s'est tenue à Ste Maxime les 5 et 6 novembre 2010, notre camarade Paul BARBIER a été élu au titre de la FNEC et est aussi membre du Bureau de l'UCR.

**Le secrétaire de l'UDR cgt FO
Bernard YVIN**

Fusion annoncée des Centres de Lutte Contre le Cancer : les salariés d'Angers envahissent le Conseil d'Administration avec leurs syndicats FO et SUD

Dans un communiqué daté du 20 septembre 2010, l'Union Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer Force Ouvrière alertait sur la fusion annoncée des centres d'Angers et de Nantes (voir Combat Social d'octobre):

...Deux centres ... dont la taille moyenne permet de soigner les patients dans de bonnes conditions vont devenir une grande « usine à soins » dont les patients deviendront de plus en plus anonymes ! ...

Nous le disons clairement : rien ne justifie cette fusion, sauf des intérêts financiers et la volonté de nos gouvernants de détériorer ce qui a été en 2000 le

« meilleur système de santé au monde ».

Michèle POISSON, secrétaire du syndicat FO du Centre d'Angers nous indique : « Bien que la direction affirme dans la presse (CO du 1/12/2010) que "ce plan est discuté depuis deux ans", le CE n'a eu communication des documents que le 21 septembre, avec l'exigence qu'il formule un avis le 3 novembre. Nous n'avons eu donc qu'un peu plus d'un mois pour analyser un projet d'envergure. Même assistés d'un expert, nous ne pouvions pas recenser toutes les difficultés à discuter.

Le CE a donc décidé de refuser de donner un avis... ce qui n'a pas empêché la direc-

tion présenter son projet au CA.

À l'initiative de leurs syndicats FO et SUD une centaine de salariés ont donc décidé de « s'inviter » au cours du conseil d'administration devant décider de cette fusion, le mardi 30 novembre.

Comme la veille à Nantes (où 200 salariés se sont aussi, invités au CA), le conseil a décidé malgré tout d'entériner la fusion.

Les salariés ont affirmé, avec leurs syndicats, qu'ils s'opposent à toute mesure portant préjudice aux salariés, et notamment d'éventuelles mutations forcées ou remise en cause des avantages locaux. »

(Propos recueillis le 2 décembre)

Les chauffeurs de Keolis (ex Cotra) - Angers en ont « ras-le-bol »



Le syndicat FO de Keolis-Angers a tenu une conférence de presse. Ouest France et Le Courrier de l'Ouest du vendredi 26 novembre 2010 en ont rendu compte. Extraits :



Trafic saturé, manque d'effectifs, vandalisme... Le syndicat Force ouvrière dénonce les

conditions de travail. La direction, de son côté, ... relativise.

"On en a marre de cette mascarade", lance Jean-Louis Fourier, élu du comité d'entreprise et délégué syndical Force ouvrière. Pour lui, le "ras-le-bol est général"... à cause du manque de chauffeurs. "Certains se mettent en arrêt maladie. Pour ceux qui restent, le stress et la fatigue sont doublés." (OF) "Si ça

continue on va réagir" [poursuit-il], évoquant l'idée d'un blocage du dépôt de St Barthélémy (CO) »

« Principal objet de colère : l'état du trafic angevin. Les bouchons aux heures de pointe sont fréquents. Des ralentissements que les usagers ne manquent pas de souligner aux conducteurs. Les usagers pes-

tent aussi pour leur confort : les bus des lignes 5 et 9 sont bondés. "Parfois on doit refuser des clients", témoigne Jean-Louis Fourier.

Les voies de circulation des bus sont aussi régulièrement obstruées.

...

Autre point de discorde majeur, le vandalisme. "Ces dix derniers jours, on a recensé trois jets de pierre sur les vitres", affirme Jean-Louis Fourier. "Ce n'est pas acceptable de se faire caillasser", poursuit-il....

En filigrane, la question du tram se pose. Les chauffeurs de bus FO pensent que rien ne sera entrepris d'ici son arrivée : "On nous promet que le 25 juin tout sera parfait." Plus de travaux, plus de bouchons. "En attendant, on laisse pourrir la situation."...(OF)

FORCE OUVRIÈRE ET LA RÉFORME DES RETRAITES 2010

Le gouvernement

LA RETRAITE EST «LA MÈRE DES RÉFORMES»

2007: M. Sarkozy: «Le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer»

2008: M. Sarkozy: «Je n'ai pas de mandat pour

reporter l'âge de départ en retraite puisque je n'en ai pas parlé pendant ma campagne.»

- 15 février 2010 : Présentation de l'agenda social
- 14 avril : Remise du rapport du COR sur les retraites.
- Mai - juin 2010 : Préparation et présentation du projet de réforme des retraites.

Mesures phares du projet:

Relèvement de l'âge légal de départ, qui passe de 60 à 62 ans

et de l'âge du taux plein (sans décote) : de 65 à 67 ans.

FO

la force syndicale

LA RETRAITE EST
«LA MÈRE DES REVENDICATIONS»

Pour FO, dès le 1er février, la priorité est donnée sur les retraites «mère des revendications»

C'est pourquoi FO défie seule le 23 mars et dénonce un appel sur un ensemble fourre-tout des autres syndicats.

Lors de son Comité confédéral national fin mars début avril, FO indique: « Le CCN ne confond pas l'intersyndicale avec l'action commune librement décidée ».

L'unité d'action est nécessaire et doit être porteuse d'espoir pour les salariés : telles sont la raison et la volonté de FO d'aboutir à un appel clair à une journée de grève interprofessionnelle franche.

♦ Le 27 mai : FO ne participe pas à la journée de mobilisation appelée par les autres syndicats. Elle décide d'organiser une journée d'action et de grève...

♦ ...le 15 juin, sur la base de « revendications claires et communes », les autres syndicats refusent d'y participer.

15 juin : Manifestation nationale FO à Paris
70 000 participants

FO appelle au retrait du projet
« Projet socialement injuste et économiquement inefficace »

En juillet, FO réaffirme sa position : favorable à « une action commune sur des bases claires », « pas à l'instauration d'une holding syndicale permanente » uniquement sur les retraites.

♦ Le 8 juillet : FO écrit au ministre du Travail et détaille ses positions sur la réforme des retraites.

À l'issue du courrier, FO demande le retrait de ce projet néfaste et contraire aux intérêts des salariés.

FO demande le retrait du texte et appelle à manifester et à la grève le 7 septembre dans l'unité d'action (20 UD CGT rejoignent FO sur le retrait).

Communiqué de FO le 9 septembre: FO maintient son exigence de retrait et sera dans l'action le 23 septembre avec les autres organisations syndicales, sur son propre mot d'ordre.

♦ Le 13 septembre : FO s'adresse solennellement aux parlementaires et invite les salariés à en faire de même:

exigence de retrait ou d'abandon de ce projet afin que le dossier soit examiné «au regard de ses vrais impératifs de financement et de justice sociale».

♦ Le 16 septembre : Déclaration de la commission exécutive confédérale. Réaffirmation de sa proposition aux autres confédérations d'un appel commun à une journée de grève interprofessionnelle.

♦ Le 20 septembre : Déclaration du Bureau confédéral. Réaffirmation de la proposition aux autres confédérations d'un appel unitaire à 24 heures de grève interprofessionnelle.

♦ Les 7 et 8 octobre : le Comité confédéral national de FO, à l'unanimité, réaffirme « le caractère injuste et inacceptable de ce projet et la nécessité de revendiquer son retrait ou son abandon pour obtenir une autre réforme; soutenant les syndicats FO qui, dans l'unité d'action la plus large, s'engagent dans la reconduction du mouvement pour obtenir satisfaction ».

FO est pleinement dans l'unité d'action et confirme l'exigence de retrait et la nécessité d'une journée de grève massive.

Pendant tout le temps du débat parlementaire, FO a proposé aux autres organisations, à chaque réunion «intersyndicale», un appel unitaire à 24 heures de grève, public et privé, pour renforcer la mobilisation engagée pour combattre le projet gouvernemental et obtenir une autre réforme.

Car FO considère qu'on ne peut pas continuer indéfini-

♦ Le 29 juin : Appel des organisations syndicales y compris FO, sauf la CFE-CGC, à une manifestation et des grèves le 7 septembre.

♦ Fin août : La CFDT se prononce contre une grève interprofessionnelle de 24 heures réclamée par FO (FSU, SUD ne respectent pas leur mandat de grève pour rester dans l'intersyndicale).

♦ Septembre : La CFDT concède « vouloir faire avancer et faire modifier ce qui pourra être modifié ». Et ne demande pas le retrait car « cela laisserait penser qu'il ne faut pas de réforme ».

♦ Le 22 septembre : la CFDT indique qu'«au bout d'un moment autant changer de texte plutôt que de faire du rafistolage».

♦ Le 7 et 9 octobre: B. Thibault refuse d'appeler l'ensemble de la CGT à des grèves reconductibles. La priorité est de «contribuer à un élargissement» de la mobilisation de l'opinion publique et non de se replier sur des grèves reconductibles, «qui dit mouvement social dit multiples formes».

♦ Intersyndicale du 14 octobre:

L'intersyndicale refuse toujours de coordonner un mouvement en rejetant la proposition de FO d'un appel commun clair à une journée de grève franche pour le 19 octobre.

♦ Le 20 octobre: La CGT se garde de toute consigne précise, appelant simplement les salariés «à prolonger cette mobilisation sous toutes les formes».

• 13 juillet : Présentation du projet de loi au Conseil des ministres.

• 7 septembre : Début du débat à l'Assemblée nationale.

• 27 octobre : Adoption définitive de la loi par le Parlement.

Annnonce d'un débat en 2013 sur la mise en place d'un régime inspiré par points (proposition de la CFDT). Recours devant le Conseil constitutionnel, saisine du parti socialiste.

La loi a été promulguée et publiée au Journal Officiel en date du 10 novembre 2010. .

La loi prendra effet le 1er juillet 2011

ment sans risque de débordement ou lassitude des militants.

♦ Le 28 octobre : Déclaration du Bureau confédéral :

« Les manifestations du 28 octobre ont été, malgré les vacances et le vote de la loi, importantes .»

Depuis le début du conflit, FO exige le retrait d'une loi uniquement mise en place pour satisfaire les marchés financiers et maintenir une politique économique libérale, destructrice des droits sociaux et républicains. Pour FO le combat contre les retraites n'est pas terminé. FO n'acceptera jamais ce projet de loi.

♦ Le 3 novembre : Déclaration de la Commission exécutive confédérale de FO: Le dossier des retraites n'est pas clos, FO entend saisir toutes les occasions pour rappeler ses positions, exiger l'abrogation de la loi. FO affirme que «des manifestations à répétition sans grève ne peuvent pas être efficaces».

Un esprit de résistance et de reconquête s'est installé, FO s'en félicite et entend continuer à tout faire en tant que syndicat libre et indépendant pour le préserver.

♦ Le 6 novembre : les manifestations rassemblent moins de monde.

Jean Claude Mailly déclare que la conduite du dossier retraite est un «gâchis»; Déclaration en ce sens du Bureau Confédéral du 8 novembre.

FO a été constante tout au long de ce dossier en demandant clairement, dès le début, le retrait, et en proposant à chaque réunion entre organisations syndicales la grève interprofessionnelle public/privé. Pour FO, l'unité d'action ou l'action commune librement décidée ne se confond pas avec l'intersyndicale nationale, structure quasi institutionnelle privilégiant le contenant en anéantisant le contenu.

Manifestations

♦ 7 septembre

♦ 23 septembre

♦ samedi 2 octobre

♦ 12 octobre ; les jeunes entrent dans le mouvement; multiplication des préavis de grève reconductibles; début des blocages dans les raffineries; les cheminots et les territoriaux sont en pointe.

♦ samedi 16 octobre

♦ 19 octobre

♦ 28 octobre

♦ samedi 6 novembre.

L'intersyndicale

Les autres organisations syndicales: CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, SUD, Solidaires, FSU

♦ Le 15 février : Déclaration commune de cinq organisations syndicales sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques (RIEN sur les retraites) et appel à manifester le 23 mars après-midi.

♦ Juin : La CFDT, à son congrès, ouvre la voie à l'augmentation de la durée de cotisation.

La CGT récuse, en visant FO, «la stratégie du tout ou rien» pour elle il est question de «réécriture» du projet de loi et non de retrait du texte.



En direct des syndicats

La mobilisation se poursuit à l'hôpital de Candé

Nous ne faisons l'écho, dans le numéro de novembre du Combat Sociale FO 49, du fait que les employés ont cessé le travail, lundi 25 octobre, à l'initiative de la section Force Ouvrière, pour protester contre les « dérives budgétaires » et leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement.

La mobilisation du personnel soignant, avec sa section syndicale FO, s'est poursuivie.

« On nous a annoncé d'abord la suppression de deux postes de soignants en octobre... Plus de la moitié du personnel a débrayé, à l'appel de FO, le 25 octobre. Et le 16 novembre, la direction nous annonçait la suppression de 4,4 postes ! Et cela devrait s'appliquer dès le 1er janvier 2011 », indique Brigitte Villard, la secrétaire-adjointe de du syndicat FO.

Puis elle poursuit : « *Du coup, nous avons appelé à nouveau à la mobilisation des personnels et le 22 novembre, c'est 75 % du personnel qui a débrayé !* »

Les salariés s'opposent aux restrictions budgétaires : « *moins de soignants, ce sont des conditions de travail dégradées,*

donc une dégradation des soins » réaffirme Brigitte Villars.

« *À l'issue de ce second débrayage, la direction s'est engagée à se tourner vers les pouvoirs publics pour obtenir des souplesses budgétaires. Nous avons aussi obtenu que la direction recule sur des points d'organisation du travail que nous contestions, et le maintien d'horaires de ménage dans le secteur sanitaire* »

Brigitte Villard nous indique que les salariés restent mobilisés, et se sont réunis une nouvelle fois, dans le cadre d'une heure d'informations syndicales organisée par FO le 8 décembre. « *Nous avons informé le personnel des démarches faites par le Conseil de Surveillance auprès du département et de l'ARS. Et ensemble, nous avons décidé de rester vigilants et mobilisés.* »



Courrier de l'Ouest - 23/11/2010

Candé, hier matin. Le personnel a manifesté devant l'hôpital pour l'obtention de meilleures conditions de travail, avec ici la secrétaire-adjointe FO, Brigitte Villard, à droite.

Un livre nécessaire



Nos camarades de l'UD de Loire Atlantique ont édité, à l'occasion de leur récent congrès, un livre en hommage à Alexandre Hébert, « *L'Homme qui dit Non* », de Bernard HAZO (que les lecteurs de l'Ouest Syndicaliste connaissent bien).

Ce livre se présente sous la forme d'une sélection chronologique et thématique d'articles portant la signature d'Alexandre Hébert, la plupart du temps des éditoriaux publiés dans l'Ouest Syndicaliste.

Afin d'aider le lecteur à situer ces écrits dans leur contexte historique et politique, Bernard Hazo a fait précéder chacun des chapi-

tre de notes historiques judicieuses.

Cette rétrospective de 50, et même de 70 années d'engagement syndicaux d'Alexandre Hébert va au delà de l'hommage au militant, défenseur intransigeant de l'indépendance de la classe ouvrière, donc au premier chef de son syndicat. C'est une part de l'histoire de notre organisation syndicale qui éclaire d'une lumière nécessaire nos combats présents.

Ce livre est à disposition à l'Union Départementale, au prix de 10 €.

Profitez de fêtes pour l'offrir (ou vous l'offrir)

En direct des syndicats

Santé privée : préparer la grève jusqu'au retrait du projet de destruction de la convention collective !

Les salariés des établissements médicaux sociaux non lucratifs (relevant de « l'économie sociale ») dépendant de la Convention Collective dite « 51 » se sont mobilisés, à l'appel de leurs syndicats FO et CGT, contre

les velléités de remise en cause de leur Convention Collective par l'organisation patronale du secteur, la FEHAP (Fédération des Établissements Privés et d'Aide à la Personne privés non lucratifs) le mardi 7 décembre.

Les grévistes se sont rassemblés devant le centre de réadaptation des Capucins puis en assemblée générale, et ont adopté une motion, dont nous reproduisons le texte ci-dessous.



Motion adoptée par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2010



Ce jour, mardi 7 décembre 2010, une centaine de salariés s'est réunie en Assemblée Générale Départementale à l'initiative des organisations syndicales FO et CGT de la Santé Privée et de l'Action Sociale de Maine et Loire.

Les établissements et structures suivants étaient représentés : C3RF (les Capucins), Soins de suite et réadaptation St Claude, Maison de retraite Bel Accueil, Maison de retraite Picasso, Maison de retraite St Anne à Tiercé, SSIAD MFAM, SSIAD de Saumur, CEFR.

Ils ont discuté de la situation. Depuis des mois, pour répondre aux restrictions budgétaires imposées par le gouvernement via les Agences Régionales de Santé, la fédération patronale FEHAP continue de vouloir réduire les acquis conventionnels des salariés afin de diminuer les coûts salariaux.

Les salariés réunis se sont mis en grève pour exiger :

Le retrait du projet de révision de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 impulsé par la F.E.H.A.P.

Le maintien et l'amélioration de l'actuelle Convention Collective Nationale 51.

Une véritable augmentation des salaires.

Les salariés ne sauraient accepter que des négociations aient pour objectif la diminution de leurs droits et garanties conventionnels au profit d'une individualisation des salaires.

C'est pourquoi ils considèrent que ce projet de révision n'est ni amendable, ni négociable.

EN CONSÉQUENCE, IL DOIT ÊTRE RETIRÉ !

Les salariés réunis avec FO et la CGT, renforcés par l'écho des initiatives qu'ils ont prises tant au plan local que national considèrent que si la Fédération patronale FEHAP persiste dans la révision/régression de leur Convention

Collective Nationale, ils n'auront d'autre choix que de préparer les conditions de la grève jusqu'au retrait dès le mois de janvier 2011.

Les personnels réunis en Assemblée Générale avec les organisations syndicales FO et CGT :

- ▶ décident de s'adresser à l'ensemble des organisations syndicales siégeant à la commission paritaire nationale afin de leur faire connaître la position de l'Assemblée Générale.
- ▶ décident de rendre publique cette motion auprès de l'ensemble des structures et établissements régis par la convention FEHAP 51 ainsi qu'à ceux faisant une application volontaire de la CCN 51 sur le Maine et Loire.
- ▶ appellent les salariés régis par la CCN 51 à contresigner massivement cette motion.

Motion adoptée à l'unanimité

Le Courrier de l'Ouest, mercredi 8 dec. 2010

La santé privée a mal à sa convention collective

La révision de la convention collective de la santé privée proposée par le patronat a mobilisé contre elle près de 200 salariés du département à Angers, hier.



Angers, hier. Au centre de réadaptation fonctionnelle des Capucins, une centaine de grévistes protestent contre le projet de réforme de leur convention collective. La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP).

Billets d'humeur

Pour services rendus ?

La presse nationale informe de la prochaine désignation de Nicole NOTAT (ancienne secrétaire générale de la CFDT, à la présidence du « SIECLE », succédant ainsi à Denis KESSLER.

Ce club, très fermé, qui rassemble chaque mois banquiers, politiques, grands patrons, quelques journalistes, est très

convoité. Dans ce monde là, il y a « ceux qui en sont », et « ceux qui souhaitent en être » !

Mais cette nomination est en quelque sorte un ordre juste : chacun se souvient de 1995 et du rôle de Nicole NOTAT comme accompagnatrice zélée du plan JUPPE pour finaliser l'étatisation de la sécurité sociale !

La création de son agence de notation, « VIGEO », avait déjà été largement portée par les grands patrons. Mais c'était juste pour « la matérielle ».

C'est maintenant la reconnaissance, la vraie !

JJ

A quand l'introduction en bourse ?

(Les échos, 13/12/2010)



LA CFDT, SYNDICAT ISR

Surprise ! La Confédération française démocratique du travail (CFDT) a signé les principes pour l'investissement responsable des Nations unies, en tant qu'investisseur et détenteur de 350 millions d'euros de réserves financières.

LUNDI 13 DÉCEMBRE

Vous avez dit déficit ?

Nous invitons fortement à la lecture du rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), rendu public en octobre dernier et disponible sur internet.

Nous fiant aux informations fournies par l'État, nous avons toujours indiqué que les exonérations sociales représentaient environ 30 milliards d'euros par an, que l'État ne compense pas en intégralité (en 2009,

les chiffres fournis par le ministère sont, respectivement, de 29,9 milliards d'exonérations, dont 2,6 milliards non compensés).

Or que nous apprend ce rapport ? Que l'état truque les chiffres.

Le montant réel des exonérations sociales, d'après cette instance, serait non pas de près de 30 milliards, mais de 66 milliards !

Si l'on retire les quelques 27 milliards compensés, ce sont donc près de 40 milliards qui échappent à la sécurité sociale.

Montant à rapprocher des 23,2 milliards d'euros de déficit prévus pour le régime général de sécurité sociale.

Vous avez dit déficit ?

JJN

Communiqué de la confédération Force Ouvrière

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : L'AGFF ENFIN RECONDUIT... LE PLUS DUR RESTE À FAIRE

Les négociations sur les régimes de retraites complémentaires Agirc et Arrco ont débuté le 25 novembre 2010. FO-Cadres se félicite que l'AGFF soit reconduit à la demande de FO et ce jusqu'au 30 juin 2011. Ce dispositif qui arrivait à échéance au 31 décembre 2010 permet de liquider sa retraite dès 60 ans et ce jusqu'à 65 ans sans abattement.

Une situation qui soulevait de lourdes inquiétudes pour les salariés, cadres et non cadres, qui souhaitent liquider leur pension de retraite au 1er janvier 2011 sans subir un abattement pouvant aller jusqu'à

22%.

Sans nul doute la prorogation du dispositif AGFF est une bonne entrée en matière dans les négociations, toutefois le plus dur reste à faire. Le premier enjeu et de taille sera de trouver les sources de financement nécessaires pour assurer l'équilibre des régimes de retraites complémentaires notamment celui du régime Agirc.

Pour FO-Cadres, le deuxième enjeu tout aussi important est de mettre fin à la baisse du rendement. En effet, pour le seul régime des cadres, depuis 1993, celui-ci n'a cessé de se dégrader passant de

10,21% à 6,7% aujourd'hui. Une dégradation qui touchera de plein fouet les jeunes générations.

Pour FO-Cadres, la défense du régime Agirc, comme celle du régime Arrco, ne saurait être remise en cause. C'est pourquoi ces négociations doivent s'inscrire dans le cadre d'une réforme paramétrique et non systémique pour pérenniser durablement les régimes et renforcer la confiance dans nos systèmes par répartition.

vendredi 26 novembre 2010

Élections professionnelles

Énergie (EDF ; GDF-Suez ; ErDF ; GrDF ; RTE) - région OUEST

	CE TITULAIRES college 1		CE TITULAIRES college 2		CE TITULAIRES college 3		CE TITULAIRES tous collèges	
Inscrits	2156		2951		420		5527	
Votants	1818	84%	2618	89%	376	90%	4812	87%
B & N	75		95		17		187	
Valablement exprimés	1743		2523		359		4625	
	Suf.	%	Suf.	%	Suf.	%	Suf.	%
FO	171	9,8%	347	13,8%	7	1,9%	525	11,4%
CFDT	187	10,7%	495	19,6%	69	19,2%	751	16,2%
CGT	1263	72,5%	1307	51,8%	44	12,3%	2614	56,5%
SUD	107	6,1%	95	3,8%	0	0,0%	202	4,4%
CGC-UNSA	0	0,0%	224	8,9%	239	66,6%	463	10,0%
CFTC	15	0,9%	55	2,2%	0	0,0%	70	1,5%

ACADEMIE DE NANTES - Élections aux CAPA personnels administratifs

Academie de Nantes	CATEGORIE C		CATEGORIE B		CATEGORIE A		ENSEMBLE DES CATEGORIE C	
Inscrits	1655		808		418		2881	
Votants	1200	73%	636	79%	326	78%	2162	75%
B & N	82		25		21		128	
Valablement exprimés	1118		611		305		2034	
	Suf.	%	Suf.	%	Suf.	%	Suf.	%
FO	209	18,7%	134	21,9%	28	9,2%	371	18,2%
UNSA	727	65,0%	420	68,7%	277	90,8%	1424	70,0%
FSU	182	16,3%					182	8,9%
CGT			57	42,5%			57	2,8%

Dont Maine et Loire	CATEGORIE C		CATEGORIE B		CATEGORIE A		ENSEMBLE DES CATEGORIE C	
Inscrits	306		148		79		533	
Votants	218	71%	117	79%	67	85%	402	75%
B & N	18		8		2		28	
Valablement exprimés	200		109		65		374	
	Suf.	%	Suf.	%	Suf.	%	Suf.	%
FO	36	18,0%	17	15,6%	8	12,3%	61	16,3%
UNSA	135	67,5%	89	81,7%	57	87,7%	281	75,1%
FSU	29	14,5%					29	7,8%
CGT			3	2,8%			3	0,8%

Élection des représentants des assistants maternel et familiaux à la Commission Administrative Paritaire Départementale

Inscrits	8826	
Votants	2083	24%
B & N	45	
Valablement exprimés	2038	
	Suf.	%
FO	546	26,8%
CAMAF	882	43,3%
CFDT	610	29,9%

Force Ouvrière présentait, pour la première fois, des listes de représentants des assistants maternels et familiaux à la CAPD, organisme paritaire consultatif, composé à égalité de représentants du département désignés et de représentants élus des assistants maternels et familiaux.

Cette commission doit émettre un avis avant toute décision du Président du conseil général sur le retrait, le non renouvellement ou la restriction de l'agrément ainsi que sur le programme de formation des assistants maternels et des assistants familiaux.

(voir le numéro d'octobre du Combat Social)

NB : nous avons reçu les résultats de BUT, d'ADREXO, de la Mutualité (ou FO confirme sa première place), de CEGELEC, d'Intercosmetics, du CLOUS, de même que les résultats des élections aux représentants des locataires au CA des offices HLM. Nous ne pouvons les publier par manque de place. Nous les publierons dans notre prochain numéro.

Affiches et
cartes
d'adhésion à
disposition
des syndi-
cats à l'UD

Passez vos com-
mandes !


Résultats de la souscription volontaire :

1er LOT : un home cinéma
n° 005.538


2ème LOT : un caméscope
n° 003.893

3ème LOT : un cadre numérique
n° 004.385

4ème LOT : ... un baladeur MP 3
n° 000.940



J'adhère!



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
Profession/entreprise : _____



FO

40 ans ! c'est déjà trop !

la force de l'indépendance

**Daniel JURET, Secrétaire Général,
et le bureau de l'UD cgt-FO
de Maine et Loire
vous adressent leurs meilleurs voeux
pour la nouvelle année**

Horaires d'ouverture de l'UD pendant les fêtes

24 décembre :
fermeture à 12 h 00

27 au 31 décembre :
9 h - > 12 h00